

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70.019

Objet

Règlement de l'état de
frais de Maître HACHE,
Avoué à SAINTES.

DATE DE CONVOCATION

13 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ
REIX, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 6 février 1970, approuvée le
13 février 1970 par M. le Sous-Préfet de ROCHEFORT, le Conseil
Municipal a désigné, Maître HACHE, Avoué à SAINTES, 48, cours
National pour intervenir au Greffe du Tribunal, en vue d'exécuter
les formalités d'appel du Jugement du 18 Décembre 1969, devant
la Cour d'Appel de POITIER, à la suite de l'accident du ZODIAC
du 4 Juillet 1969 sur la plage de la Grande Conche.

Notre Avocat à SAINTES par lettre du 23 Février 1970 nous
transmet l'état des frais de Maître HACHE s'élevant à la somme
de 135 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la note présentée par Maître BERNARD, Avocat, pour le compte
de Maître HACHE, Avoué, le 23 février 1970,

DECIDE :

- de régler la somme de 135 F. à Me HACHE, Avoué, 48, Cours National
à SAINTES C.C.P. BORDEAUX 798 - 94

- d'imputer la dépense au Chapitre 934 - Art. 663 du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents,



Pour extrait conforme
Le Maire
Le Premier Adjoint,
Maurice MATRAS.

APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le 27 AVR. 1970
Le Sous-Préfet



W